

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 31 (1923)

Heft: 2

Artikel: À Tsaritzine

Autor: Schwander, Bertha

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682471>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

deux membres du comité de cette dernière font partie également de droit du comité des samaritains.

4. Tout le service financier de la section des samaritains de X. est assumé par la société de la Croix-Rouge de Y. En conséquence les samaritains n'ont pas de membres actifs ou passifs payants. En dehors de la cotisation annuelle de fr. 2 mentionnée plus haut, les samaritains ne payent aucune finance.

5. Au début de l'année, le comité des samaritains de X.:

- a) approuve le rapport annuel de l'exercice écoulé;
- b) approuve les comptes de cet exercice;
- c) établit son programme d'activité pour la nouvelle année;
- d) présente son projet de budget pour l'exercice en cours.

Toutes ces pièces sont ensuite transmises, au plus tard pour le 15 février, à la section de la Croix-Rouge de Y., qui, dans son assemblée annuelle, les discute et les approuve.

Sur la base de ce budget, la section de la Croix-Rouge subventionne la société des samaritains et lui verse les fonds nécessaires.

6. Si, dans le courant de l'exercice, des dépenses non prévues au budget ou au programme d'activité venaient à surgir, les samaritains peuvent demander à la section de la Croix-Rouge de Y. une subvention extraordinaire.

7. La section des samaritains de X. a la latitude, ensuite de cours donnés à la

campagne, de former des groupes de samaritains dans les régions du pays. Les membres de ces groupes seront tous individuellement membres de la section de X. Chaque groupement nomme un délégué qui établit la liaison entre son groupe et le comité des samaritains. Ce dernier a l'obligation de surveiller l'activité de ces groupes.

La société de la Croix-Rouge de Y. ne reconnaît donc qu'une section de samaritains de la région avec siège à Z.

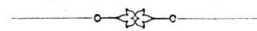
8. Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent accord, le schéma des statuts des sections de l'*Alliance suisse des samaritains* dont la société de X. fait partie fait règle. Ce schéma est joint à la présente convention.

9. Le présent accord entre en vigueur dès le et se renouvelle d'année en année par tacite reconduction s'il n'est pas dénoncé par l'une des parties deux mois avant son échéance.

Des adjonctions pourront toutefois être arrêtées d'un commun accord par les parties, au fur et à mesure des cas qui pourraient se présenter et qui ne sont point prévus ici.

* * *

Il nous a paru que cette collaboration, telle qu'elle est définie dans cet accord, ne peut porter que de bons fruits. Aussi l'avons-nous publiée pour que d'autres puissent éventuellement s'en servir comme base des relations entre les deux associations.



A Tsaritzine

Extraits d'une lettre particulière de Sœur Bertha Schwander à une amie à Berne

Tsaritzine, 26 octobre 1922
(arrivée à Berne le 11 décembre 1922).
.....Nous travaillons sous pression, et certes l'ouvrage ne manque pas, car le

nombre de ceux auxquels il faut venir en aide est légion. Je le vois tout particulièrement dans mon hôpital ophtalmique où j'ai pour le moment 178 enfants at-

teints de trachome¹⁾ et une quinzaine d'adultes. Un grand nombre de ces malades ont déjà recouvré la vue à la suite d'opérations; vous voyez dès lors combien la mission de la Croix-Rouge suisse est utile, et vous pouvez vous représenter combien les gens d'ici la bénissent!

Nous avons une chambrette sale dont nous avons pu faire une jolie petite salle d'opérations; après un grand nettoyage nous avons verni chambre et meubles avec la couleur envoyée de Suisse, de sorte que cette pièce est tout à fait présentable.

Tout à côté sont la pharmacie et la chambre de stérilisation dont l'autoclave venu de Suisse fonctionne à la perfection. Nous en avons très besoin pour les nombreux pansements à renouveler tous les jours.

Notre médecin russe, le D^r Boltiansky, est un spécialiste des yeux très capable et un grand ami des enfants. Les cinq infirmières russes qui sont sous mes ordres travaillent bien; comme j'ai énormément affaire au ménage, l'une s'occupe spécialement de la salle d'opération; elle s'en tire fort bien et a beaucoup d'ordre.

Le D^r Walker, notre médecin-chef, travaille avec beaucoup de suite et d'énergie, de sorte que notre mission a une grande tâche à remplir. Sœur Elisabeth dirige le grand hôpital d'enfants pour les maladies infectieuses, ainsi que la maison des convalescents. Sœur Emmy est à la tête du « Home de la mère et de l'enfant »; moi-même j'ai à m'occuper de l'hôpital pour trachomes, et j'aurai cette semaine encore un home pour les malades atteints de conjonctivites, ainsi qu'une polyclinique. C'est ainsi que notre travail a été ré-

parti. Je me réjouis d'organiser mon nouvel hôpital où nous pourrions recevoir 120 à 150 petits.

Vous pouvez croire que notre polyclinique ne chômera pas; c'est inouï le nombre des malades atteints aux yeux qu'il y a dans ce pays. La plupart sont des aveugles, suite de trachomes. Dieu soit loué, nous avons de quoi rendre la vue à des milliers de personnes!

Les hôpitaux de Sœur Emmy et de Sœur Elisabeth sont bien arrangés — presque comme un hôpital en Suisse — tandis que chez moi je n'ai que trois chambres convenables où sont couchés des patients atteints de pneumonies et de malaria. Le reste de la maison laisse sérieusement à désirer, et je n'y pourrai pas changer grand'chose, car la bonne nourriture que nous pouvons donner à nos petits malades les fortifient de sorte qu'ils deviennent de vrais petits diables turbulents. Mais j'ai du plaisir à les voir ainsi rire et se battre, car c'est un signe de santé. Quand ils nous quittent, on les place dans une autre maison commune où je les ai retrouvés tels des oiseaux effarouchés, accroupis et en groupes silencieux. C'est que ces petits ressentent doublement ce changement de milieu, et vraiment je les plains beaucoup. Je pense donc que notre œuvre ne sera complète que lorsque notre mission sera en possession de tous les homes d'enfants de la localité.

Oh! que ces petits font pitié! Ce sont des orphelins pour la plupart, et leur affection et leurs sourires nous payent largement de toutes nos peines.

Les employés nous donnent bien à faire; Sœur Elisabeth en compte 72, j'en ai 34, qui ont beaucoup de peine à travailler convenablement. Notre lessiverie est au premier étage, pas d'eau dans la maison, de sorte qu'il faut la monterseau par

¹⁾ Le trachome ou ophthalmie d'Égypte est une conjonctivite infectieuse par ses sécrétions dont les suites peuvent souvent conduire à la cécité.

(Note de la Réd.)

seau. Que diraient nos lessiveuses suisses d'un tel état de choses?

J'espère que nous recevrons de l'étoffe pour confectionner des vêtements d'hôpital; les chemises chaudes font défaut.

Mes petits malades âgés de 3 à 16 ans sont heureux quand nous pouvons les habiller, mais nous avons peu d'habits. (Le grand envoi d'habits usagés n'était pas encore arrivé à ce moment. *Réd.*)



Cours pour moniteurs et monitrices samaritains à Neuchâtel

Un cours de moniteurs-samaritains aura lieu à Neuchâtel sous la direction du D^r de Marval, dans la semaine du 5 au 10 mars.

Les participants seront logés et nourris aux frais de la caisse centrale de l'Alliance suisse des samaritains qui prend aussi à sa charge les dépenses occasionnées par le personnel d'instruction. Les sections qui inscrivent des participants doivent adresser une finance de cours de fr. 10 pour chaque participant au compte de chèques postaux V. B. Olten, N^o 169 (Secrétariat général de l'Alliance suisse des samaritains).

Ne peuvent prendre part à ce cours que des samaritains et des samaritaines capables et possédant réellement des dons pédagogiques. Ils s'efforceront d'arriver à Neuchâtel bien préparés et après avoir répété toute la matière qui leur a déjà été enseignée aux cours qu'ils ont suivis.

Les sociétés de samaritains qui désirent avoir de nouvelles forces comme moniteurs ou monitrices voudront bien adresser les inscriptions au secrétariat soussigné, au plus tard jusqu'au 15 février 1923. En règle générale, une section ne peut envoyer qu'un seul participant.

Olten, janvier 1923.

Le secrétaire général de l'Alliance suisse des samaritains,
A. RAUBER.



Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel Fête de Noël

Notre fête de Noël a de nouveau réuni un nombre très réjouissant de gardes, qui toutes avaient fait provision de gaieté et de bonne humeur et se faisaient d'avance un plaisir d'y assister.

Nous nous sentions véritablement « en famille » dans ce foyer si chaud, illuminé par un brillant sapin de Noël où sœurs Maria et Mina nous préparent chaque année une si joyeuse fête; comme toujours,

elles se sont dépensées sans compter pour que nous emportions toutes un radieux souvenir de notre Noël.

Nous avons entendu pour commencer une très belle cantate exécutée par quelques sœurs, puis M. le pasteur Lequin, après la lecture du message de Noël, nous a rappelé combien notre tâche est belle malgré ses difficultés, puisque nous avons le privilège d'apporter à ceux qui souff-